

POUPLUCHE rappelle Peluche mascotte debout



- Noms des modèles ou références concernés : **Peluches debout avec petite partie dure sous les pieds.**
- Marque : **Poupluche**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/12/2019 au 15/12/2023**
- Informations complémentaires : **Erminig - Ermine Riri - Canari Germain - Lynx Lyou - Lion Panteo - Panthère ZEF - pirate Merlux FCL Merlux 2.0 FCL Vik - Viking Doggy - Dog Lolie - Chouette Storcki - Cigogne Scoty - Panda Sochalion - Lion Pistellu - Lion Orsu - Ours Ourson violet Tangoal - Fauve Bengi Girondins Auguste - Lion Buzoka Zouzou - Vache Bikounet MHR Rucky - Panthère rose Ovalion - Lion Panthère Noire Léo - Lion Léa - Lionne Koxka - Héros Gergovix - Héros Cap de Burro - âne Scoopy - héros rouge Shootix - Coq Buzzy - abeille Boulz - taureau Bobby - Lion Milhusa Billy - Bélier Kingo - Lion Kinga - Lionne SUPER H - Héros SIG'OH - Cigogne**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Boutiques Officielles de clubs sportifs**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La petite partie dure sous les pieds est trop grande pour les bébés avant 10 mois.**
- Risques encourus par le consommateur : **Arrêt respiratoire**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'étouffement par régurgitation.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 15 février 2024**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Avoir, ou peluche échangée par une version aux pieds doux (sans la petite partie dure), d'ici à la fin de l'opération (15/02/2024).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre